

<h1>— HEAD Genève</h1>	<p align="center">Bachelor HES-SO en Design HEAD - Genève</p> <p align="center">DESCRIPTIF DE MODULE</p> <p align="center">Année académique : 2020-2021</p>	 <p align="right"> <small>Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Fachhochschule Westschweiz University of Applied Sciences and Arts Western Switzerland</small> </p>
Domaine	Design	
Filière	Bachelor Architecture d'intérieur	
Titre du module	Technique (énergie) 2	
Type de module	Module d'orientation – Module obligatoire *	
Code	15TEE2	
Type de formation	Bachelor	
Crédits ECTS	3 ECTS	
Semestre	Semestre 5	
Lieu	HEAD – Genève	
Prérequis	Sans prérequis	
Langues principales	Français	
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	<p>Gestion durable : Etre à même d'analyser et de gérer la problématique du développement durable dans le domaine de l'architecture d'intérieur et de la scénographie d'espace. Savoir définir le cadre et les limites dans lesquelles se développe un projet, de sa conception à sa fin de vie.</p> <p>Acoustique : Connaître le cadre réglementaire et les outils à disposition pour analyser une situation acoustique. Connaître les principes de propagation des ondes sonores. Être capable d'identifier un projet avec une problématique acoustique forte. Être capable de rendre une analyse de situation acoustique d'un environnement bâti, de déterminer les enjeux et d'analyser la faisabilité d'un projet.</p>	
Contenu et formes d'enseignement	<p>Gestion durable : Le cours s'appuie sur différentes techniques et théories permettant de définir les objectifs et les enjeux du développement durable. La compréhension des notions s'effectue par des exercices pratiques ainsi que par une visite pédagogique.</p> <p>Acoustique : Chaque cours d'acoustique est partagé en deux périodes : une période sur un thème lié à l'acoustique (environnement, bâtiment et acoustique intérieure) et une période consacrée au développement d'un projet sous forme de travaux pratiques, en groupe. Une séance est réservée à la visite d'un bâtiment présentant un intérêt du point de vue architectural et acoustique.</p>	
Modalités d'évaluation et validation	<p>Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par le, la ou les professeur·e·s responsable·s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation.</p> <p>Les exigences particulières à ce module sont les suivantes :</p> <p>Gestion durable : Analyse d'un cas réel ou d'un projet d'atelier (selon pertinence), selon un énoncé distribué durant le cours.</p> <p>Acoustique : L'évaluation porte à la fois sur une synthèse personnelle des observations faites durant la visite, selon l'énoncé distribué en amont de celle-ci, et sur le travail de projet. Le dernier cours est dédié à une présentation orale des projets par groupe avec une note sur la pertinence du traitement de la problématique acoustique (40%), une note sur le rendu (40%) et une note sur la présentation orale (20%).</p> <p>Le module est acquis lorsque l'étudiant a obtenu la note moyenne minimum de 4 à chacune des unités de cours. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p>	

Modalité de remédiation et de répétition	Remédiation : possible en cas de résultat légèrement insuffisant (note 3,5). Elle consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant concerné dans un délai fixé par le calendrier académique. Répétition : lorsque les crédits attribués au module ne sont pas acquis, le module doit être répété entièrement dès que possible, en principe dès le semestre suivant. Pas de remédiation possible lors de la répétition du module.
Enseignant·e·s	Yves Corminboeuf, Thomas Juguin
Responsable·s du module	Javier Fernandez Contreras
Descriptif validé le	15.07.2020
Par	Javier Fernandez Contreras, responsable de la filière Architecture d'intérieur de la HEAD – Genève

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014